



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas
Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928
Site Internet : www.icj-cij.org

Communiqué de presse

Non officiel

N° 2011/13
Le 15 avril 2011

Différend territorial et maritime (Nicaragua c. Colombie)

La Cour rendra ses arrêts le mercredi 4 mai 2011 à 15 heures et 16 h 30, respectivement, sur la question de savoir si elle fait droit aux demandes d'intervention présentées par le Costa Rica et le Honduras en l'affaire

LA HAYE, le 15 avril 2011. La Cour internationale de Justice (CIJ), organe judiciaire principal des Nations Unies, rendra le mercredi 4 mai 2011 ses arrêts sur la question de savoir si elle fait droit aux demandes d'intervention présentées par le Costa Rica et le Honduras en l'affaire du Différend territorial et maritime (Nicaragua c. Colombie).

Deux séances publiques auront lieu au Palais de la Paix, à La Haye. Lors de la première, qui débutera à 15 heures, le président de la Cour, M. Hisashi Owada, donnera lecture de l'arrêt de la Cour relatif à la demande présentée par le Costa Rica ; lors de la seconde, qui débutera à 16 h 30, M. Hisashi Owada donnera lecture de l'arrêt de la Cour relatif à la demande présentée par le Honduras.

Historique de la procédure

Pour consulter l'historique de la procédure, il convient de se reporter aux communiqués de presse n^{os} 2010/32 du 28 septembre 2010, 2010/33 du 15 octobre 2010 et 2010/34 du 22 octobre 2010, disponibles sur le site Internet de la Cour (www.icj-cij.org).

*

NOTE À LA PRESSE ET AU PUBLIC

1. Les séances se tiendront dans la grande salle de justice du Palais de la Paix. Les téléphones portables sont admis à condition d'être éteints. Tout appareil en infraction sera temporairement confisqué.

2. La procédure d'accréditation en ligne est ouverte aux médias jusqu'au lundi 2 mai 2011 à minuit. Tous les détails pratiques figurent dans l'avis aux médias (2011/h) joint au présent communiqué.

3. Une **procédure d'admission en ligne est en vigueur pour les groupes et visiteurs individuels** (à l'exception des représentants du corps diplomatique) qui devront soumettre leur demande sur le site de la Cour (cliquer sur «Assister à une audience») **avant le lundi 2 mai 2011 à minuit.**

4. A la fin des séances, des communiqués de presse, un résumé des arrêts et leur texte intégral seront distribués. Simultanément, ces documents seront disponibles sur le site Internet de la Cour.

Département de l'information :

M. Andreï Poskakoukhine, premier secrétaire de la Cour, chef du département (+31 (0)70 302 2336)

M. Boris Heim, attaché d'information (+31 (0)70 302 2337)

Mme Joanne Moore, attachée d'information adjointe (+31 (0)70 302 2394)

Mme Genoveva Madurga, assistante administrative (+31 (0)70 302 2396)